



Commission Municipale de la Culture

EXPOSITION DE PHOTOGRAPHIES ET ARTS CRÉATIFS

Samedi 17 et dimanche 18 mai 2014

Salle René Tramier d'Althen des Paluds

REGLEMENT

- Une caution de **20€ (chèque à l'ordre du Trésor Public)** est demandée (restituée à la mise en place)
- **La réception et mise en place des œuvres par les artistes** : vendredi 16 mai de 16h à 19h
- **Vernissage** : samedi 17 mai à 11h30
- **Heures d'ouverture au public** : de 10h à 19h (samedi et dimanche)
- **Le retrait des œuvres** : dimanche 18 mai à partir de 19h
- **Assurances** : la commission organisatrice décline toute responsabilité en cas de détérioration ou de vol des œuvres exposées. Les exposants pourront, s'ils le désirent, assurer eux-mêmes leurs œuvres ou les enlever et les réexposer le lendemain avant l'ouverture.
- Les organisateurs se réservent le droit de limiter le nombre d'œuvres par exposant en fonction du nombre de participants.

- **Les thèmes et encadrements des photographies** sont laissés à l'appréciation de l'artiste. Les tableaux devront porter au dos : le nom de l'auteur/le titre/le prix ou la mention « *réserve* ».

- **Emplacements** :
 - Les photographes disposeront de 3 faces de panneaux 1m/1,20m de large sur 2m de hauteur. Prévoir chaînettes et crochets pour accrocher aux grilles.
 - Les artistes disposeront de tables pour la présentation de leurs œuvres. Prévoir pour vos socles : supports et tissus.
 - Les emplacements dans la salle seront attribués par tirage au sort par les organisateurs.

Les exposants acceptent sans aucune réserve l'éclairage de la salle tel qu'il se présente actuellement.

- **Ventes des œuvres** :
 - L'enlèvement des œuvres vendues se fera en accord avec l'artiste et son client. Chaque exposant devra apporter le nécessaire pour les emballer convenablement. Un nouveau cadre pourra être mis à la place avec la mention « *hors catalogue* ».

Le fait de participer à l'exposition implique l'acceptation,
sans réserve, du présent règlement.

Mairie d'Althen des Paluds

www.althendespaluds.fr – mairie@althendespaluds.fr – 04 90 62 01 02

Commission Municipale de la Culture

Chantal RICHARD-PARAYRE, Adjointe à la Culture – chantal.richard@althendespaluds.fr